



E-cigarette ENFIN LÉGALE... ET DÉJÀ À BOUT DE SOUFFLE?

Autorisée chez nous dans les semaines à venir, la cigarette électronique commence enfin à décoller en Belgique. Pour mieux se faire écraser par la suite.

Cela fait un moment qu'on n'avait plus consacré un article à la cigarette électronique. Il faut dire aussi qu'elle n'a jamais rencontré le même succès que chez nos voisins français, italiens, anglais et espagnols où les vapoteurs se comptent désormais par millions. La nicotine étant interdite à la vente en Belgique, excepté dans les pharmacies, la plupart des revendeurs potentiels avaient en effet préféré lâcher l'affaire par peur de poursuites judiciaires. Lesquelles n'ont jamais eu lieu... Alors, aujourd'hui, de plus en plus de commerces spécialisés ouvrent leurs

portes en Belgique et ne se cachent plus pour distiller leurs liquides gorgés de nicotine. Ni les derniers modèles ultra-puissants d'e-cigarettes à inhalation directe, dernière évolution en date d'une technologie toujours plus innovante.

De quoi insuffler un second souffle au marché? Les volutes qui se propagent, doucement mais sûrement, parmi les badauds semblent en tout cas le confirmer. Selon la Fondation contre le cancer, 2 % des Belges ont d'ailleurs vapoté en 2015. Soit environ 100.000 personnes. Des techniques de vape inédites dans les dernières études scientifiques, de la contre-attaque pour le moins étrange des cigarettiers aux menaces européennes à son encontre, grand angle sur le retour de la cigarette électronique.

Premier constat: l'e-cig ne ressemble plus, mais alors plus du tout, à une clope. La faute à la box, ce petit boîtier électronique rectangulaire qui permet de varier la puissance et la température de sa cigarette électronique, mais aussi de s'adonner aux joies du "cloud chasing". Dernière évolution en date au pays des vapoteurs, cette technique consiste à inhaler directement la vapeur dans les poumons - à la façon d'un narguilé - afin de produire le plus gros nuage possible... Trois clics sur YouTube suffiront d'ailleurs à convaincre les plus sceptiques de la toute-puissance de ces vaporisateurs nouvelle génération. Associés à des atomiseurs ultra-basse résistance, certaines de ces box produisent plus de vapeur qu'une machine à fumée de discothèque! "C'est une tout autre sensation, se réjouit Johan, 37 ans et

vapoteur régulier depuis trois ans. *À l'exception des liquides ultra-mentholés qui vous glacent littéralement les poumons, l'inhalation directe, aussi impressionnante soit-elle, procure une vape plus douce, plus axée sur le plaisir que sur la recherche de hit (la contraction de la trachée au passage de la nicotine - NDLR). D'autant que cette technique permet de baisser drastiquement les dosages. Je suis ainsi passé de 16 mg/ml de nicotine à 3!"* Cool. Sauf qu'en inhalant désormais cinq ou six fois plus de vapeur, sa consommation de nicotine n'a probablement pas baissé d'un milligramme...

Avec quel danger pour la santé? Plus de cinq ans après l'apparition de la cigarette électronique, que sait-on finalement de la toxicité de ses ingrédients? Selon une étude menée par le Public Health England, organisme affilié au ministère de la Santé britannique, l'e-cig serait en tout cas 95 % moins nocive que le tabac. Et le même PHE d'affirmer que les vapeurs et la nicotine dégagées par celle-ci ne présenteraient aucun risque pour les "vapoteurs passifs". Des conclusions qui vont à l'encontre du mot d'ordre général lancé par l'Organisation mondiale de la santé qui préconise l'interdiction de la clope électronique dans les lieux publics.

Il faut dire que chaque mois, ou presque, une nouvelle étude vient contredire la précédente. La dernière en date a été menée par la Harvard T.H. Chan School of Public Health de Boston et "révèle" la présence dans certains liquides de diacétyle, un additif alimentaire pouvant entraîner, sous certaines conditions, une maladie pulmonaire rare et potentiellement mortelle. Sauf que la plupart des grands fabricants français, anglais ou américains proposent déjà des produits garantis sans diacétyle ➔ ➔ depuis des années... Et quand bien même on tomberait sur le liquide d'un fabricant peu scrupuleux, le Conseil supérieur de la santé et la Fondation contre le cancer réaffirment que les niveaux atteints, ici aussi sous certaines conditions, sont "*beaucoup plus faibles*" que ceux détectés dans une cigarette classique. Laquelle, rappelons-le, contient aussi 400 autres ingrédients toxiques absents de la vapeur d'e-cig...

Voilà pourquoi, cet automne, 120 médecins, pneumologues, tabacologues, addictologues et cancérologues ont lancé un appel en faveur de la réduction des risques du tabagisme en soutenant la cigarette électronique. Reste que l'étude menée par l'université de Harvard a au moins le mérite de remettre en lumière le danger potentiel que représentent tous ces additifs. Bien plus que le propylène glycol, la glycérine végétale ou la nicotine - soit les trois ingrédients de base de l'e-cig dont on connaît assez bien la toxicité - ce sont surtout ces parfums qui posent question. Dont notamment la vanilline, rappelle le dernier avis du Conseil supérieur de la santé, "un irritant primaire des muqueuses des voies respiratoires". D'où les demandes incessantes des scientifiques, des politiques mais aussi et surtout des vapoteurs afin de contrôler ce marché. Car aujourd'hui, n'importe qui peut élaborer n'importe quel e-liquide dans son arrière-cuisine...

Face à ce marché anarchique et au flou juridique belge autour de la vente de nicotine, la ministre de la Santé Maggie De Block s'apprête à publier, dans les semaines à venir, un arrêté royal légalisant la vente de cigarettes électroniques nicotinées et transposant le fameux article 20 de la nouvelle Directive européenne sur les produits du tabac (TPD). Car oui, aussi étrange que cela puisse paraître, ce dispositif qui ne contient pas un gramme de tabac est classé dans la même catégorie que la cigarette "analogique" ou "tueuse", comme l'appellent les vapoteurs. Mais que contient au juste ce nouvel arsenal juridique? De très bonnes choses... Comme la limitation du taux de nicotine à 20 mg/ml - ce qui reste une dose de cheval - ou le monitoring de son accoutumance, notamment chez les jeunes. Il faut dire qu'aux États-Unis, marché précurseur, la cigarette électronique est désormais le produit nicotiné le plus plébiscité par les jeunes, devant la cigarette conventionnelle!

Ce nouveau cadre législatif obligera également les fabricants à utiliser les ingrédients le plus purs et le moins nocifs possible, à mentionner tous les avertissements d'usage sur les étiquettes et à sceller les flacons avec des bouchons "sécurité enfants". Autant de recommandations que nous mettions déjà en avant il y a un an et demi lors de notre incursion dans les labos chinois et qui sont d'ailleurs aujourd'hui appliquées par une bonne majorité des fabricants. Désormais, tous les autres devront rentrer dans le rang.

LES LOBBYS SUR LA BALLE

Mais derrière ces bonnes intentions se cache une série de paragraphes et d'alinéas qui risquent bien de sceller le sort de l'e-clope. Comme l'interdiction de la publicité - alors que ce dispositif permet déjà à des millions de personnes de se sevrer du tabac - et par extension de tous les forums spécialisés. Vu la relative complexité de ces dispositifs composés de batteries, d'atomiseurs et de résistances ultra-variées, ces blogs offrent pourtant un précieux support, évitant à de nombreux vapoteurs de rechuter suite à un problème technique. Histoire d'enfoncer encore le clou, l'Europe autorisera également les États membres à lever une taxe sur l'e-cig (pour

compenser les accises sur le tabac?) et à interdire totalement sa vente sur Internet. Ce que nous confirme vouloir faire appliquer le cabinet de Maggie De Block.

Voilà qui ne risque pas non plus de populariser l'e-cig dans un pays où les enseignes physiques font à peine leur apparition. Enfin, cette nouvelle directive qui devrait entrer en vigueur chez nous avant sa date butoir de mai 2016 obligera également les fabricants à déclarer chaque nouveau modèle six mois avant sa mise sur le marché et à engager des études poussées. Selon l'AIDUCE (Association indépendante des utilisateurs de cigarette électronique) qui pointe le rôle joué par les lobbys des cigarettiers et du secteur pharmaceutique, cette mesure ne sera applicable que par une poignée de fabricants et aura pour conséquence de freiner l'évolution du marché. Un secteur qui a pourtant encore cruellement besoin d'innovations afin de rendre son produit phare réellement accessible.

"D'après la directive européenne et les informations que nous avons glanées auprès des commerçants qui ont accepté de témoigner, confie Maxime Sciulara, de l'antenne belge de l'Aiduce, il semblerait que chaque saveur de liquide à chaque dosage de nicotine sera soumise à une taxe de mise sur le marché de 3.500 euros. Concrètement? Pour un seul arôme, généralement décliné en quatre dosages différents, le producteur devra payer 14.000 euros... Alors que certains fabricants proposent des centaines de saveurs! On ne va pas interdire les liquides, on va les rendre inexploitable." Sauf par les géants du secteur... À commencer par les cigarettiers, visiblement bien informés, qui investissent désormais tout le marché avec seulement trois ou quatre saveurs disponibles. Outre l'interdiction des vaporisateurs puissants et de la plupart des atomiseurs performants, 99 % des arômes devraient donc passer à la trappe. Ce qui sonnerait le glas de la vapote.

LES VAPOTEURS FONT DE LA RESISTANCE

À moins qu'il ne soit déjà trop tard pour légiférer? Vu les millions de vapoteurs réguliers, les milliers de sites marchands spécialisés et la facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible de se procurer les matières premières et de mixer ses propres liquides, la contre-attaque des sites étrangers et des vapoteurs pourrait bien rendre inapplicables les décisions européennes. "On essaie de tuer la vapote alors que la cigarette, elle, tue un fumeur sur deux...", déplore Pascal sur sa chaîne YouTube. Et le blogueur spécialisé de rappeler qu'il fumait deux paquets par jour il y a encore deux ans mais n'en a plus grillé une depuis grâce à sa box électronique. "Si l'Europe continue, je réaliserai mes propres liquides et démonterai une lampe de poche pour me faire une box!"

**LES CIGARETTIERS
TENTENT DÉSORMAIS DE
S'APPROPRIER LE MARCHÉ.**

Vu que nos services de douanes, on le sait, sont déjà incapables de contrôler les 100 millions de colis échangés chaque année en Belgique, on ne voit pas non plus comment le politique pourrait stopper un marché qui pesait déjà deux milliards de dollars aux États-Unis il y a deux ans et 300 millions d'euros en France. La fermeture - maintes fois relayée par les médias - de nombreuses boutiques chez nos voisins étrangers ces derniers mois traduisant d'ailleurs un premier stade de maturité du marché. Le secteur s'autorégulant suite à l'arrivée de milliers de nouveaux acteurs et à la baisse de l'effet de curiosité. À terme, le marché mondial de la cigarette électronique devrait d'ailleurs peser... quelque 100 milliards d'euros. Selon qu'on veuille le réguler, le sécuriser ou l'enfermer dans un carcan, le risque sera plus ou moins grand de voir les vapoteurs retomber dans la clandestinité et s'intoxiquer avec les liquides de certains fabricants peu scrupuleux. Et les cigarettiers d'hier et leur puissante machine marketing devenir, demain, les seuls et uniques dealers de clopes électroniques.

✕ Harold Nottet

E-clopes des cigarettiers: un flop prémédité?

TV, radio, presse, affichage... À grand renfort de campagnes publicitaires, les cigarettes électroniques Vype et Logic débarquent sur le marché européen. Deux marques totalement inconnues des vapoteurs mais dont les fabricants, eux, se nomment... British American Tobacco et Japan Tobacco. Deux poids lourds de l'industrie mortifère qui commercialisent notamment les marques Camel, Winston, Kent ou Lucky Strike. Reste que tous leurs millions investis en marketing ne semblent rien y changer. La Vype comme la Logic se cassent les dents. Il faut dire que leurs modèles rivalisent d'obsolescence. Arômes ultra-limités, cartouches en plastique, atomiseurs archaïques, batteries essouffées, vapeur quasi inexistante...

Les premiers blogueurs à les tester sur le Net n'en croient pas leurs yeux. Au point d'en arriver à la même conclusion: *"Comment de telles multinationales peuvent-elles sortir un produit aussi nul alors que n'importe quel électronicien de base peut aujourd'hui concevoir une e-cig fonctionnelle? À se demander si l'industrie du tabac ne met pas volontairement un produit défectueux sur le marché afin de dégoûter de nombreux néophytes et les faire replonger le nez dans leurs Camel ou leurs Lucky Strike"...*

Joint électronique, bouffée de guarana et autres vices

La cigarette électronique aurait-elle ouvert une boîte de Pandore? Boostée par les nombreuses innovations du marché de l'e-clope mais aussi par celui des aérosols aromatiques, la vapo se décline aujourd'hui sous toutes les formes. Et forcément aussi les plus illicites. Alors que certains transforment leur e-clope en cigarette qui fait rire en faisant macérer du cannabis dans leur e-liquide, d'autres y ajoutent du THC synthétique

commandé sur le Net. Un clone de cannabis que les scientifiques découvrent à peine mais dont on sait déjà qu'il est bien plus addictif et dangereux pour la santé mentale que la marijuana. Marijuana qui se fume désormais aussi en vaporisateur nomade et personnel... Les fabricants ont bien entendu flairé le filon et rivalisent aujourd'hui en concepts plus originaux - pour ne pas dire débiles - les uns que les autres.

À l'image de ces e-liquides censés nous donner la pêche - et dont certains sont carrément estampillés "cocaïne" - ou de cette première cigarette électronique destinée à inhaler... un cocktail de guarana, de taurine et de ginseng. Selon le fabricant américain Eagle Energy, celle-ci est *"garantie sans sucre, nicotine ou calorie et vous procurera un coup de boost plus efficace que le café et qui dure autant de temps que vous le voulez"...*

À TOUTE VAPEUR

BREAKING VAP

Avec sa batterie électronique à puissance et température variables et son atomiseur inédit sans mèche avec résistance en céramique poreuse, voici l'une des dernières machines de guerre pour amateurs de gros, de très gros nuages.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Kit Vapresso Target 2, au prix indicatif de 74,95 €. www.vapresso.com



ALLUMEUSE

Design soigné, entrées d'air réglables, bec anti-remontées de liquide, résistances interchangeables... Malgré son format mini qui nous rappelle les débuts de la vapo, cette e-cig devrait combler la plupart des néophytes.

➔ COMBIEN ÇA COÛTE? Kit VapeOnly Aura Mini, au prix indicatif de 35,90 €. www.vapeonly.com

HYBRIDE

D'une capacité record de 7 ml, ce turbo atomiseur est compatible avec une multitude de résistances afin de pouvoir vapoter en inhalation directe, indirecte ou sur des mèches reconstructibles.

➔ COMBIEN ÇA COÛTE? Kanger Subtank Plus: 43,90 €. www.kangertech.com

